

<https://enseignants.se-unsa.org/Carrieres-lentes-Mobilites-entravees-Mobilites-empechees>



Carrières lentes... Mobilités entravées... Mobilités empêchées

- Fil d'actu -

Date de mise en ligne : mercredi 27 septembre 2023

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Le SE-Unsa a dénoncé les nombreux points de blocage lors de la présentation du bilan sur les mobilités professionnelles et géographiques.

Mobilité géographique asphyxiée

La mobilité géographique est asphyxiée pour les collègues du 1er degré comme du 2d degré. De trop nombreux collègues n'ont véritablement aucune perspective de mobilité, y compris lorsque leur situation personnelle leur permet des bonifications. Le SE-Unsa a lancé une alerte très forte pour tous les collègues originaires des territoires ultra-marins, particulièrement affectés par ces problématiques.

Mobilité professionnelle entravée

La gestion de proximité des ressources humaines est insuffisamment développée et les conseillers RH de proximité ne disposent ni du temps ni des moyens pour accompagner au mieux les collègues. Mais surtout, les possibilités d'évoluer au sein de l'Éducation nationale, de la Fonction publique, voire en dehors, ne sont pas en rapport avec les aspirations des personnels.

Classe exceptionnelle : des mesures transitoires nécessaires

Le troisième grade pour les enseignants, CPE et PsyEN deviendra un troisième grade accessible à tous dès 2024. Depuis cette rentrée, l'échelon spécial est devenu un échelon normal accessible sans sélection. Néanmoins le SE-Unsa rappelle et exige que les personnels précédemment éligibles au titre du vivier 1 ne soient pas pénalisés, comme ont pu l'être les collègues privés de rendez-vous de carrière en 2017. À ce jour, nombre de collègues concernés ne sont toujours pas à la hors-classe, voire partent en retraite sans avoir pu atteindre ce grade. Les modalités d'accès à la classe exceptionnelle évoluant, des mesures transitoires doivent être prises pour éviter de recréer des injustices similaires.

Le SE-Unsa a rappelé au ministère que le problème de l'attractivité ne pourra être résolu si ne sont pas revues profondément les règles de mutations et de promotions. Pour l'heure, les perspectives de carrière et de rémunération sont insatisfaisantes, nombre de stagiaires et titulaires peinent à se loger dans certaines régions et les mobilités empêchées font fuir les candidats, voire contraignent les collègues déjà en poste à démissionner. Il est urgent de prendre des mesures efficaces, rapides, et pérennes.